



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

### Reprise des études d'infirmiers

Question écrite n° 11454

#### Texte de la question

M. Maxime Minot attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention concernant les étudiants infirmiers n'ayant pas terminé leurs études. En effet, selon la Fédération hospitalière de France (FHF), le taux d'absentéisme dans le secteur médical a augmenté au cours de l'année écoulée pour atteindre 10 % en moyenne. Comme les équipes soignantes travaillent à flux tendu, dès qu'une personne est absente du service, la charge supplémentaire de travail repose directement sur les personnes présentes. En ce qui concerne les problèmes de recrutement, les structures de soins peinent à combler leurs besoins. Toujours selon la FHF, les établissements de santé font face à un absentéisme de l'ordre de 10 % et jusqu'à 5 % de postes soignants non pourvus au sein des hôpitaux et des centres médico-sociaux publics. Même si le manque de médecins existe depuis longtemps en France, c'est maintenant le recrutement des IDE (infirmiers diplômés d'État) qui devient très compliqué. Selon le ministère de la santé, 20 % des élèves en instituts de formation aux soins infirmiers (IFSI) abandonnent leurs études en cours pour de multiples raisons (problèmes familiaux, précarité, immaturité...). Toutefois, les compétences acquises lors de ces premières années de formations sont d'une grande qualité et ne sauraient être remise en cause. Néanmoins certains regrettent parfois ce choix. Actuellement les étudiants infirmiers ont 5 ans pour reprendre leurs études là où ils s'étaient arrêtés. Face à la pénurie de personnels soignants, M. le député souhaite donc connaître ce que compte faire le Gouvernement pour faciliter ces reprises d'études et rallonger la durée durant laquelle les études peuvent être reprises là où elles avaient été arrêtées.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Minot](#)

**Circonscription :** Oise (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11454

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 septembre 2023](#), page 8251

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)